



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 22 juin 2010 la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc en mairie de SEMOUTIERS

Secrétaire : Monsieur COLLIN Jean Pierre

Absents excusés : Mme LEROY FLOUVAT a donné pouvoir à M. RAILLARD J. Luc

M. LAMONTRE Jacques

I. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption du terrain cadastré YC 42 – 10 are 99 à SEMOUTIERS.

Le Conseil Municipal ne fait pas valoir son droit de préemption sur les terrains cadastrés AE 237 – AE 266 et YC 37 et 38 à SEMOUTIERS.

II. INDEMNITE CONSEIL

Suite au départ de M. MICHEL ancien trésorier, le Conseil Municipal décide d'accorder l'indemnité de conseil prévu par l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 à M. DEMANT Norbert nouveau trésorier à taux plein à compter de l'exercice 2010.

III. TRAVAUX DE VOIRIE

Suite à diverses questions évoquées lors du budget 2010 et afin de procéder « petit à petit » à la réfection de la voirie de nos 2 villages, il est décidé de procéder à la réfection de la voirie communale depuis l'entrée du village (route de Chaumont jusqu'au croisement de la route de Neuilly).

Il est décidé après études des divers devis de confier les travaux à l'entreprise moins-disante.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire afin de réaliser ces travaux ; de solliciter des subventions auprès des services compétents.

Cette somme sera prélevée sur l'article 61523 de la commune.

IV. TRANSPORTS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le conseil du nouveau prestataire des transports scolaires avec effet au 1^{er} juillet 2010.

Indique qu'il n'y aura plus de retour le midi entre SEMOUTIERS et MON TSAON (transport péri-scolaire) et souligne que les responsables pour l'attribution des cartes scolaires avec effet au 1^{er} septembre 2010 sont : M. MASSET Daniel et MME DROUHIN Isabelle.

- Les élèves venant d'arriver aux villages et se rendant à l'école de chaumont sont priés de contacter les personnes pré-citées afin d'obtenir les imprimés nécessaires pour leur inscription scolaire.

V. 14 JUILLET

M. DAUDINET précise l'organisation du 14 juillet 2010 qui aura lieu à MON TSAON à savoir :

- 16 h 30 dépôt de gerbe au monument aux Morts
- 17 h ouverture des jeux (quilles – tir – pêche à la ligne – quad – chevaux – château gonflable - buvette
- 19 h rampeaux
- 20 h apéritif offert par la Municipalité
- 21 h 30 retraite aux flambeaux – feu d'artifice - bal

VI. CHASSE

Monsieur le Maire donne tous pouvoirs à M. AHLRICHS concernant ce dossier.

M. AHLRICHS expose à l'Assemblée les diverses méthodes d'adjudication. Le Conseil Municipal décide de réserver la chasse aux chasseurs de nos deux villages et souligne l'intérêt de la soumission cachetée. Tous les chasseurs de nos deux villages peuvent faire acte de candidature.

Chaque soumissionnaire devra donc envoyer en Mairie pour le 29 juin 2010 en recommandé avec accusé de réception une enveloppe fermée dans laquelle figurera sa proposition de location en indiquant le montant en chiffres et en lettres.

L'absence de réponse sera perçue comme la volonté de ne pas être adjudicataire du droit de chasse dans les forêts communales.

Un prix de retrait a été fixé pour les lots de SEMOUTIERS et MONTSAON.

L'ouverture des plis aura lieu à SEMOUTIERS le 29 juin 2010 à 18h30 mairie de SEMOUTIERS.

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus en Mairie aux heures habituelles de permanence.

VII. AGENTS COMMUNAUX

Monsieur fait le point sur la situation de :

- MME CHATENDEAU
- MME. MARTIN
- M. GAILLOT
- M. COLLIN et M. LABREVOIS

VIII. TENNIS

Monsieur AHLRICHS donne diverses informations relatives au cours de tennis. Après discussion il est décidé qu'à compter du 1^{er} octobre 2010 la municipalité reprendra la gestion du tennis.

Des informations complémentaires vous seront données ultérieurement.

IX. EAU - ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire indique que le syndicat de RICHEBOURG LEFFONDS SEMOUTIERS a pris dernièrement une délibération relative aux fuites d'eau chez les particuliers.

A savoir ; toute fuite chez les particuliers sera examinée sur la base suivante : si la fuite est inférieure ou égale à 200 m³ la facture relative à cette dépense d'eau sera appelée à l'abonné. Au-delà de 200 m³ il n'y aura pas de facturation, sous réserve que la réparation est été effectuée par le syndicat sur le réseau ou un professionnel pour le particulier.

Après discussion et vote il est décidé à l'unanimité d'appliquer le même principe pour la taxe assainissement.

X. QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire fait part aux conseillers de problèmes relatifs à la vitesse et au non respect du code de la route au sein des 2 villages. Monsieur le Maire indique qu'il va contacter les services compétents afin de remédier à cette situation.
- Lors des travaux de réfection de voirie un arrêté sera pris afin d'interdire la circulation depuis l'entrée du village (vc 10) jusqu'au croisement de la route de Neuilly.
- Monsieur le Maire fait le point sur les écoles et la rentrée scolaire
- Remerciements à la Ville de Chaumont –services techniques- pour la remise en état du terrain de foot comme le prévoyait la convention.

- Désormais il sera demandé une caution de 150 € pour la location des vestiaires du foot. Il n'y aura pas de prêt de cette salle du 1^{er} juillet au 31 août 2010.
- Monsieur le Maire énumère les nouveaux dégâts qui ont été fait sur le domaine communal
- Passage au numérique pour le **28 SEPTEMBRE 2010**. Pour toutes informations appeler le 09 70 818 818 (numéro non surtaxé, prix d'un appel local) ou sur www.tousaunumerique.fr. De la documentation est disponible en mairie.
- **L'association départementale des Francas va mettre en place des animations itinérantes durant l'été le 13 JUILLET 2010 de 10 h 00 à 17 h 00 à la salle polyvalente pour une animation ludothèque.**

LA MUNICIPALITE SOUHAITE LA BIENVENUE A :



- SELENE né le 17 Mai 2010 et félicitation à M. et MME PARISOT Romain
- TOM né le 27 Mai 2010 et félicitation à Mlle DAUDIN Séverine et M. BOITEUX Dimitri